

**PROCES VERBAL DE LA REUNION  
DE CONSEIL MUNICIPAL  
Du 17 mars 2022 à 19 h 30**

L'an deux mil vingt-deux, le quinze du mois de mars, à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Saint-Clair sur les Monts, régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Mario DEMAZIERES - Maire.

Etaient présents : Mr DEMAZIERES Mario, Mr CLEMENT Christophe, Mr LECARPENTIER Thierry, Mme DANGER Catherine, Mr GAUTIER René, Mr DELERUE Bertrand, Mme LEMIEUX Aurélie, Mme MARSOLLET Patricia, Mme RAILLOT Claudine, Mr VALLEE Thierry.

Absents excusés : Mme GALLAIS Corinne (donne pouvoir à Mr CLEMENT Christophe), Mme CHERIET Jocelyne (Donne pouvoir à Mme RAILLOT Claudine), Mr DUHAMEL Dominique, Mr MENN Michel

Madame LEMIEUX Aurélie a été élue secrétaire.

**Approbation du procès-verbal du 17 décembre 2021**

Le procès-verbal du 17 décembre 2021 est adopté à l'unanimité.

**D01-2022 – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF**

Conformément à l'article L1612-12 du Code Général des Collectivités territoriales, l'arrêt des comptes de la commune est constitué par le vote de l'organe délibérant du Compte Administratif et ce au plus tard avant le 15 avril 2021

Désigne un président de séance car le président de l'assemblée délibérante a obligation de se retirer au moment du vote.

Après avoir examiné en détail le compte administratif 2021, le Conseil Municipal de Saint Clair sur les Monts décide de nommer RAILLOT Claudine, président de séance, d'arrêter le compte administratif comme suit :

Les résultats du compte administratif 2021 se présentent de la manière suivante :

Section de fonctionnement :

- Dépenses à 314 654,85 €

- Recettes à 317 184,03 €

Soit un résultat de de l'exercice de 2 529.15 €

L'excédent reporté est de 189 898,14 € soit 76 091.12 €

Section d'investissement :

Dépenses à 168 364,84 €

Recettes à 446 615,43 €

Soit un résultat de l'exercice de 278 250.59 €

Pas de restes à réaliser

Le Conseil Municipal réuni sous la Présidence de Mr Mario DEMAZIERES, après d'être fait présenter le Compte de Gestion 2021 de la commune, communiqué par Mme Evelyne HENRY, Trésorière :

- Lui donne acte, à l'unanimité, de la présentation faite du compte de gestion 2021, ce dernier étant conforme en tout point au compte administratif 2021.

Présents	10	Votants	12	Pour	12	Abst	0	Contre	0
----------	----	---------	----	------	----	------	---	--------	---

**D 02-2022 – AFFECTATION DE RESULTAT**

Et D 05 -2022 Tableau d'AFFECTATION pour la Préfecture

Le Conseil Municipal vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2021, en adoptant le compte administratif qui fait apparaître :

**Reports :**

Pour Rappel : Déficit reporté de la section Investissement de l'année antérieure : - 141 564.14 €

Pour Rappel : Excédent reporté de la section de Fonctionnement de l'année antérieure : 73 651.94 €

### Soldes d'exécution :

Un solde d'exécution (Excédent - 001) de la section d'investissement de : 278 250.59 €

Un solde d'exécution (Excédent - 002) de la section de fonctionnement de : 2 529.18 €

Restes à réaliser : Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :

En dépenses pour un montant de : /

En recettes pour un montant de : /

### Besoin net de la section d'investissement :

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à : 136 686.45 €

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par le Conseil Municipal, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve pour assurer le financement de la section.

### Compte 1068 :

Excédent de fonctionnement capitalisé : /

### Ligne 002 :

Excédent de résultat de fonctionnement reporté : 76 091.12 €

Présents	10	Votants	12	Pour	12	Abst	0	Contre	0
----------	----	---------	----	------	----	------	---	--------	---

### D 03-2022 – SUBVENTION DETR – DSIL ET DEPARTEMENT

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que la commune de Saint-Clair sur les Monts à un projet :

- de travaux de rénovation de la salle du Conseil Municipal

- Devis installations électriques : 5 850.00 € HT

- Devis Pose faux plafond chauffant : 3 972.24 € HT

- Devis Carrelage : 4 023.25 € HT

Montant total des travaux 13 845.49 € HT

Monsieur le Maire précise que les montants des travaux feront l'objet d'une demande de subvention DETR-DSIL ainsi qu'auprès du Département. Il demande aux membres du Conseil Municipal l'autorisation de solliciter ces subventions.

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2022.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

Décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Maire à demander des devis et des subventions auprès de la Préfecture du Département pour les travaux énumérés ci-dessus.

Autorise Monsieur le Maire à signer tout acte afférant à cette demande.

Présents	10	Votants	12	Pour	12	Abst	0	Contre	0
----------	----	---------	----	------	----	------	---	--------	---

### D04-2022 - SUBVENTION DEPARTEMENT TRACTEUR ET FONDS DE CONCOURS

Le Conseil Municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales, considérant que la commune de Saint Clair sur les Monts a besoin d'un nouveau tracteur avec chargeur frontal, broyeur, épareuse, grille de protection et balayeuse.

Le coût du tracteur avec remise de l'ancien tracteur revient à la commune à 55 666.60 € et 66 800 € TTC.

Monsieur le Maire précise que le montant de l'achat du tracteur fera l'objet d'une demande de subvention auprès du Département. Il demande aux membres du Conseil Municipal l'autorisation de solliciter cette subvention et de solliciter la CCYN de Yvetot pour un fonds de concours.

Un prêt va être demandé auprès du Crédit Agricole pour financer ce projet.

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2022.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Maire à signer le devis et demande de subventions auprès du Département pour les travaux énumérés ci-dessus.  
Autorise Monsieur le Maire à signer tout acte afférant à cette demande.

Présents	10	Votants	12	Pour	12	Abst	0	Contre	0
----------	----	---------	----	------	----	------	---	--------	---

#### D06-2022 – PROJECTEUR STADE DE FOOT

A la demande du Président du Club de Football de la commune, Monsieur le Maire présente le projet de projecteur pour faciliter les entrainements au stade de Football.

Le montant prévisionnel s'élève à 33 948.28 € TTC et pour lequel la commune doit participer à hauteur de 19 915.43 € TTC.

Après discussion avec les membres du Conseil,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

Décide de ne pas programmer ces travaux pour cette année.

Présents	10	Votants	12	Pour	12	Abst	0	Contre	0
----------	----	---------	----	------	----	------	---	--------	---

#### D007- ACHAT TRACTEUR

Le Maire fait part au Conseil Municipal de l'achat d'un nouveau tracteur communal neuf avec reprise de l'ancien et le financement de cet achat par un emprunt auprès du Crédit Agricole pour un montant total TTC de 73 410,00 € - 6 940,00 € de reprise nette ce qui revient TTC à 66 800,00 €.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité de retenir l'offre des Etablissements DUCASTEL pour l'achat du tracteur + accessoires,

Autorise Monsieur le Maire à signer tout acte afférant à cette demande.

Présents	10	Votants	12	Pour	12	Abst	0	Contre	0
----------	----	---------	----	------	----	------	---	--------	---

#### D08-2022 – EMPRUNT POUR FINANCEMENT ACHAT TRACTEUR

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal, l'offre de financement de l'Etablissement DUCASTEL pour l'achat d'un tracteur neuf et accessoires pour un montant total TTC de 73 410,00 € - 6 940,00 € (reprise net ancien tracteur) = à 66 800,00 € TTC.

Ce financement est proposé par un emprunt auprès du Crédit Agricole, par l'intermédiaire de l'Etablissement DUCASTEL,

Le financement peut se faire sur 5 ans à taux 0 %

Montant financé : 66 800 €

Remboursement trimestriel : 20 trimestres

1<sup>ère</sup> échéance de 3 337,00 € puis 19 échéances de 3 355,00 €

Frais de dossier : HT 120 €

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré, Décide à l'unanimité de réaliser cet emprunt d'un montant de 66 800 € pour l'achat d'un tracteur neuf et accessoires, auprès du Crédit Agricole, par l'intermédiaire des Ets DUCASTEL dans les conditions et au taux ci-dessus désignées.

Autorise Monsieur le Maire à signer tout acte afférant à cette demande.

Présents	10	Votants	12	Pour	12	Abst	0	Contre	0
----------	----	---------	----	------	----	------	---	--------	---

Questions diverses :

Permanence élections présidentielles :

Président de bureau : Mario DEMAZIERES

Adjoint : Thierry Lecarpentier

DATES	HORAIRES			
	8 h 00- 10 h 30	10 h 30 – 13 h 00	13 h 00 -15 h 30	15 h 30 -18 h 00
10/04/2022	Mario DEMAZIERES	Corinne GALLAIS	René GAUTIER	Mario DEMAZIERES
	Patricia MARSSOLET	Christophe CLEMENT	Thierry VALLEE	Eric TALON
	Claudine RAILLOT	Bertrand DELERUE	Thierry LECARPENTIER	Joceiyne CHERIET

24/04/2022	Mario DEAMZIERES	Corinne GALLAIS	Thierry VALLEE	Mario DEMAZIERES
	Patricia MARSOLLET	Thierry LECARPENTIER	Catherine DEMAZIERES	Bertrand DELERUE
	Claudine RAILLOT	Christophe CLEMENT	René GAUTIER	Aurélien LEMIEUX

Monsieur le Maire demande à la commission cadre de vie de faire une synthèse pour l'achat du tracteur et informe les membres que le matériel est complet et que les agents sont soigneux.

Monsieur le Maire informe les membres et donne lecture du courrier de Véolia qui vont nous rembourser 1 420 € suite à la fuite qui a eu lieu

Monsieur le Maire demande à Monsieur LECARPENTIER de parler du projet d'effacement des réseaux rue de l'Eglise. La délibération prise en décembre 2021 est à refaire car les travaux sont sur 2022.

Est à voir avec le SDE 76 l'entrée de Mme DANGER à la Cité des Hêtres.

Concernant l'éclairage du Jardins du Pays de Caux et la cité des Hêtres se sera l'année prochaine.

Monsieur GAUTIER Remercie les membres du Conseil pour l'achat du tracteur

Et demande pour le pot de Mr Aymeric FOLLAIN

Monsieur le Maire informe les membres de l'achat d'un ordinateur portable

Madame MARSOLLET parle du conseil d'école qui a eu lieu le 22 février dernier la prévision du nombre des élèves sera de 44 ou 46

19 Grande section

25 CE et CM

L'école demande des travaux pour l'été

La palissades et bancs ont été réparés

La marelle a été mise sous le préau

L'école remercie le Conseil Municipal pour l'activités Hockey (Mr VALLEE informe que tout s'est très bien déroulé avec les enfants)

Madame LEMIEUX demande si la fibre est en attente.

Madame RAILLOT Claudine pour le CCAS à voir pour le goûter des anciens et BP CCAS.

Monsieur DELERUE dit que la commune est propre.

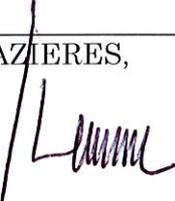
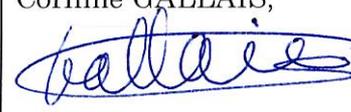
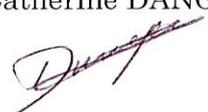
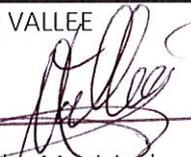
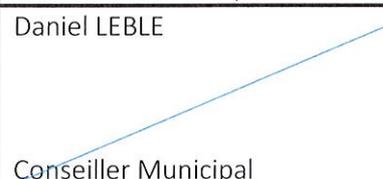
Madame MARSOLLET informe que des parents se gare sur la route en allant à l'école cela est dangereux.

Monsieur le Maire informe qu'un courrier aux parents pour le stationnement sera fait.

Monsieur LECARPENTIER informe les membres que le règlement DECI à changer on passe de 250 à 400 m2 habitable, il faut refaire le plan.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 20.

Les Signatures :

Mario DEMAZIERES,  Maire	Christophe CLEMENT,  Adjoint au Maire	Corinne GALLAIS,  Adjoint au Maire
René GAUTIER Conseiller Municipal	Bertrand DELERUE  Conseiller Municipal	Aurélie LEMIEUX Absente excusée Conseillère Municipale
Dominique DUHAMEL Conseiller Municipal	Jocelyne CHERIET Conseillère Municipale	Catherine DANGER  Conseillère Municipale
Michel MENN Conseiller Municipal	Claudine RAILLOT  Conseillère Municipale	Thierry VALLEE  Conseiller Municipal
Patricia MARSOLLET  Conseillère Municipale	Daniel LEBLE  Conseiller Municipal	Thierry LECARPENTIER Adjoint au Maire